

Toulouse le 5 août 2020

Note d'information

Destinataires : FNROS – Présidents d'UROS – CA Adhérents Uros MPLR

Objet : Actualités sociales fin juillet 2020 et début août 2020

Rectificatif : Le nouveau Directeur Général de la CNAM est : Thomas FATOME, il prend ses nouvelles fonctions le 17 août 2020.

Retraite : Le COR « Conseil d'Orientation des Retraites) s'est penché, le 9 juillet, sur le passage à la retraite. Au moment du départ en retraite le niveau de vie se réduit de 7,9% en moyenne (13% pour les personnes encore en emploi mais les plus modestes voient le leur s'améliorer). Mais si le niveau de vie des hommes sans emploi s'améliore de 11,6%, celui des femmes ne progresse que de 2,6%. En moyenne, le passage à la retraite libère 4 heures par jour :

- 2h40 en loisirs
- 1h pour les besoins physiologiques dont le sommeil
- 20 minutes pour les tâches domestiques et les semi loisirs.

Les femmes continuent de consacrer deux fois plus de temps que les hommes aux tâches domestiques – 2% des journées des retraitées intègrent une part active pour rendre service à l'extérieur (bénévolat associatif ou civique, activités de services à la personne, production domestique pour autrui). Cela représente 110 heures par an, en moyenne soit 1,4 milliards d'heures qui représentent 0,7 à 1,2 point du PIB (23 milliards d'euros).

Fraude : La CNAV et l'AGIRC ARRCO expérimentent un nouveau dispositif de lutte contre la fraude en Algérie avec une filiale de la BRED chargée de s'assurer de la preuve de vie des retraités.

Judi 23 juillet 2020 : Le parlement a adopté définitivement les projets de loi sur la dette sociale et autonomie. Déjà promise, puis abandonnée par Nicolas Sarkozy, cette réforme autonomie est freinée par son coût (66 milliards d'euros). Selon la ministre chargée de l'autonomie, Brigitte Bourguignon, c'est la « première pierre d'une grande réforme ». Son financement sera fixé en septembre. Réclamée de longue date par les professionnels du secteur médicosocial, la 5^{ème} Branche « autonomie » devrait bien couvrir le Grand Age et le Handicap.

Vendredi 24 juillet 2020, le Premier ministre a saisi le conseil Constitutionnel pour qu'il procède à l'examen de la loi organique. La gestion de cette Branche a été confiée à la CNSA qui pilote déjà les dépenses de soutien à l'autonomie. Un périmètre et ses modalités de financement doivent faire l'objet d'un rapport de Laurent Vachey à remettre au Parlement « au plus tard le 15 septembre 2020 ». Le rapport présentera l'architecture juridique et financière en terme de pilotage, de gouvernance et de gestion de ce risque. Tous les acteurs concernés par la prise en charge de l'autonomie devraient être consultés : Assurance Maladie, Conseils Départementaux, CNSA, Caisses de Retraite, Collectivités Territoriales, Associations des Retraités et Personnes en Situation de Handicap, Représentants des Usagers et des Aidants. Le gouvernement doit également présenter le projet de loi du grand Age et Autonomie. A l'avenir, devra être jointe à chaque PLFSS une annexe relative aux dépenses de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (évolution des

prestations financées, dépenses de prévention, de l'apprentissage de l'autonomie et de la Recherche). Dans le cadre des deux lois Dette sociale et autonomie, un transfert d'une partie de la CSG, à hauteur de 2,3 milliards d'euros par an sera effectif à partir de 2024. Pendant les débats parlementaires, Olivier Véran s'est engagé à effectuer, des 2021, un milliard d'euros aux dépenses liées à l'aide à l'autonomie (le rapport Libault estime le besoin de financement public supplémentaire à 6,2 milliards d'euros en 2024).

27 juillet 2020 : Paul Antoine Georges a été nommé Conseiller chargé des comptes sociaux au cabinet du ministre délégué chargé des comptes publics, Olivier Dussopt – Paul Antoine Georges avait été chef de bureau des régimes de retraite de base, à la direction de la Sécurité Sociale entre janvier 2017 et juillet 2020.

Les Echos Start– 20 juillet 2020 : Lancée en début d'année, la start-up Granny&charly met en relation des séniors avec des étudiants pour des missions ponctuelles. Cet été, elle forme des duos millénial – sénior par partir en vacances.

Les Echos – 28 juillet 2020 : Expérimenté pendant six mois dans 19 départements le paiement de proximité chez les buralistes est généralisé sur l'ensemble du territoire depuis mardi. Ce nouveau service s'adresse notamment au demi-million de personnes qui « ne disposent pas d'un compte bancaire, rencontrent des difficultés à se déplacer ou ne maîtrisent pas internet ». Dans l'expérimentation, 6% concernaient des paiements d'impôts, 39% des amendes et 55% des encaissements de services publics locaux (cantine, crèche, hôpital ...).

Le Monde du 30 juillet 2020 : Au décès de son conjoint, il est désormais possible de solliciter ses pensions de reversion via internet, en une seule démarche, pour tous les régimes de retraite auquel il a cotisé.

Autonomie - Médicosocial 30 juillet 2020 : Le 28 juillet, la ministre déléguée à l'autonomie, Brigitte Bourguignon a réuni, avec son ministre de tutelle Olivier Véran, les acteurs du Grand Age (points abordés : la crise Covid 19, la canicule, la création de la 5^{ème} Branche). La préparation du projet de loi autonomie fera l'objet d'un « Laroque de l'autonomie » à la rentrée. Derrière cet intitulé en forme d'hommage au père fondateur de la Sécurité Sociale, Pierre Laroque, c'est une méthode de travail qui prône la concertation et la « volonté de s'appuyer sur les acteurs pour l'aider à trancher et embarquer tous les professionnels » d'après Didier Sapy, directeur FNAQPA (Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées). Hugues Victor, directeur général d'ADEDOM : les réunions qui vont démarrer à la rentrée, doivent permettre « d'aborder les sujets qui restent à explorer comme la gouvernance, le financement ou les bouquets de service ». Il retient de l'intervention de Brigitte Bourguignon « sa volonté politique d'aboutir, de régler la question de la prime Covid 19 et de mettre le domicile au centre ».

La MSA : innove et lance les rendez-vous prévention jeunes retraité pour mieux préserver l'autonomie et retarder l'entrée dans la dépendance de ses assurés.

Capital : A l'automne, le budget de la Sécurité Sociale pour 2021 sera débattu au parlement. Il sera contraint à cause d'un manque de ressources lié au recul de la masse salariale mais aussi, aux dépenses maladie supplémentaires. Du côté de la Branche Vieillesse, il faut faire le lien entre la santé au travail, la prévention, la retraite et l'autonomie. Pour ce futur budget un milliard d'euros sera consacré à l'autonomie. Il faudra mettre les moyens pour la revalorisation des métiers liés au grand Age notamment pour les personnels travaillant en EHPAD. Une autre partie devrait être consacrée à la prévention et au vieillir en bonne santé.

Il faudra aussi amorcer la pompe pour le financement de la future loi sur le Grand Age et l'Autonomie. Pour 2021, il sera difficile de revaloriser toutes les pensions au même niveau. Il y aura, comme en 2020, des évolutions différentes. Une commission d'enquête sur la fraude sociale doit rendre ses conclusions en septembre notamment s'agissant des fraudes sur la retraite. Il faudra attendre le rapport de Laurent Vachey sur la préfiguration de la 5^{ème} Branche et réfléchir à la façon de trouver un équilibre entre le financement de l'autonomie et de la retraite.

Le Monde 3 août 2020 : Les pensions AGIRC ARRCO devraient évoluer au minimum, comme l'inflation jusqu'en 2022, mais la crise liée au Covid 19 pourrait remettre en cause cet engagement.

Question publiée au JO le 4/2/2020, réattribué le 4 août 2020 de M. Fabien Lainé : M. Fabien Lainé interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la disparition des CARSAT. Le projet de loi de réforme des retraites prévoit la création du futur système de retraite universel à points et la détermination d'un âge d'équilibre. Outre ces deux réformes, le projet de loi aborde également le pilotage et la gestion des caisses de retraite. La caisse nationale du régime universel remplacera la CNAV et gèrera l'ensemble du système des retraites. Un réseau unifié de structures territoriales piloté au niveau national se substituera aux CARSAT. Ces nouvelles unités seront dépourvues de personnalité morale sans conseil d'administration constitué de représentants d'employeurs et de salariés. Jusque-là la composition paritaire de ces conseils d'administration permettait d'œuvrer en restant en prise directe avec les réalités des salariés notamment dans les missions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il l'interroge sur le devenir des salariés des CARSAT dans les territoires à la mise en place de la CNRU et lui demande à qui seront confiées les missions de santé au travail gérées à ce jour de manière efficiente par les CARSAT.

AEF Info 5 août 2020 : Une ordonnance du 3 juillet 2019, prise dans le cadre de la loi PACTE du 22 mai 2019 a mis fin aux régimes à prestations définies conditionnant les droits des bénéficiaires à leur présence dans l'entreprise à la date de leur départ en retraite et créé un nouveau dispositif de retraite à droits acquis, conforme au droit de l'Union Européenne. A compter du 4 juillet 2019, les employeurs ne peuvent plus donc plus instaurer de nouveaux régimes à droits aléatoires ni affilier de nouveaux bénéficiaires à un régime à droits aléatoires existant. Une instruction concernant les modalités de gel des droits et de fermeture des régimes a été communiquée aux acteurs le 4 août 2020.

La Dépêche du Midi 5 août 2020 : Emmanuel macron a abordé un sujet qui, dans les mois et années à venir, sera sans doute aussi important que la crise sanitaire ou la transition écologique : le Grand Age, la Dépendance. Un sujet dont le traitement, toujours évoqué, n'a jamais été traité. La question de l'attractivité des métiers de l'aide à domicile sera abordée dans la future loi « autonomie » qui aurait dû être prête début 2019 et qui est désormais attendue d'ici la fin de l'année.... Mme Bourguignon doit conduire à la rentrée, une concertation baptisée le Laroque de l'Autonomie... Enfin, dernier volet de ce vaste chantier : la création d'ici la fin de l'année d'un congé indemnisé pour les proches aidants.

Le gouvernement va demander aux complémentaires santé de reverser, d'ici à la fin de l'année, à la Sécurité Sociale, « une contribution exceptionnelle » calculée sur les économies qu'elles auront réalisées pendant la crise épidémique.... De fait, pendant le confinement, de nombreux assurés ont renoncé à certains soins, et des consultations et des tests ont été pris en charge à 100% par la « Sécu ».... Une réunion avec les organismes complémentaires est prévue en septembre.